

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix octobre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, Maire.

Date de convocation : 4 octobre 2017

Etaient présents:

Mmes CLARY – PFEIFEL – LAPERGUE

MM BLANC – DELPECH – GOUAULT – MOULY – RICHARD – ROUQUIE

Etaient absents :

Mme DELTEIL qui a donné pouvoir à Mr MOULY

Mr GARDOU qui a donné pouvoir à Mr GOUAULT

Secrétaire de séance : Charles MOULY

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu devra être rectifié en questions diverse où il sera précisé que le projet de devis Vigilec pour 2200€ ne sera pas validé.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

- Programme de voirie 2018
- Projet de mutuelle pour les agents
- Questions diverses

DELIBERATION 10.10.2017/01

Programme voirie :

Il faut faire le point sur le programme voirie 2018 pour Lentillac du Causse afin de le transmettre à la CCCLM.

Pour le goudronnage :

- VC 313 : Les Tounissels 125 m
- VC 321 : Les Saurials 167 m
- VC 322 : Les Mas de Rigals 98 m

Pour l'élagage :

- VC 201 : Roumegouse

Mme le Maire contactera la commune de Cabrerets afin de s'entendre sur la réfection de la VC 103 : Aussou vers Pontet, puisque cette voie est mitoyenne.

Pour l'enrobé : il faudra commander 1.5 tonne et 2 tonnes de point à temps.

Il sera mis en place un panneau STOP SUR LA VC 102 à l'embranchement de la VC6.

Le conseil vote pour à l'unanimité

DELIBERATION 10.10.2017/02

Projet de mise en place d'une complémentaire santé pour les agents :

Mme la Maire a procédé à une étude afin de proposer au Conseil de mettre en place une aide au financement d'une mutuelle santé pour les agents de la collectivité.

Elle propose une prise en charge d'un montant mensuel fixe. Ce montant pourrait s'élever à 20€ pour Nadine COPOIX et 5€ pour Laurence DELPECH qui a un plus petit contrat.

Pour bénéficier de cette aide, les agents devront présenter une attestation justifiant l'adhésion à une complémentaire santé labellisée publiée par la DGCL.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place d'une aide mensuelle à la complémentaire santé.

Questions diverses

- PLUI : présentation du projet actuel.
- Une première journée citoyenne se fera samedi 14 à 9h au cimetière pour son nettoyage.

La seconde journée reste programmée le 20 novembre (ou le 21 selon le temps) pour la réalisation de la dalle de béton au Mas del Pech.

- Mme le Maire procède à la lecture d'un courrier de Mme Oliva qui manifeste son mécontentement sur la largeur et la profondeur du caniveau qui gêne les camions à la sortie de sa propriété. Ce caniveau a été installé afin de régler un problème d'écoulement d'eau pluviale et actuellement, les eaux s'évacuent très bien.
Mme le Maire propose de se rendre sur les lieux avec Mr Richard, afin d'évaluer la situation.
- La proposition de revalorisation de notre contrat d'assurance Groupama ainsi que la commune « 100% compostage » seront abordés lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30